

Date de convocation :

Le 16 juin 2022

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 17

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

40_2022

Secrétaire de Séance :

M. Fanny RICHARD

OBJET :

- Demande d'agrément pour deux services civiques

**Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits**

Le Maire



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 23 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (17) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, François BLAT, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Xavier LACAÏLLE, Valérie MAHIEU, Sandrine MERCIER, Sabine HENNEBERT, Virginie SOIGNEUX, Romain POLLART, Audrey MONIER, Sabine TROUILLET, Stéphane SANSONE, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS,

Ont donné pouvoir (6) : Jean-Paul LANNOY à Anne-Françoise MARECHAL, Michael DELATTRE donne pouvoir à Fanny RICHARD, Sabine TROUILLET donne pouvoir à François ERLEM, Marie-Claire DELAIRE donne pouvoir à Annick CORNELIS, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE, Simon BRASSART donne pouvoir à François BLAT

La commune souhaite faire une demande d'agrément pour l'accueil de services civiques. Les missions proposées seront les suivantes :

Constats de départ :

Nous constatons une mobilisation difficile des habitants de Landrecies autour des manifestations culturelles de la ville et plus particulièrement des personnes en fragilité économique et sociale. Le frein financier n'est pas prépondérant car la majeure partie des manifestations est gratuite. Il existe donc un besoin d'accompagnement repéré pour lever d'autres freins (le sentiment d'illégitimité, apprentissage des codes, peur de l'inconnu, mise en relation...).

Le tissu associatif de la commune est dynamique. Il est force de proposition pour l'organisation d'événements tout au long de l'année. La commune de son côté offre également une saison culturelle et d'animations (fête de la science, la fête des voisins, opération ville propre, fête du sport ...).

Mission repérée :

Le volontaire en service civique devra expérimenter les nouvelles formes de mobilisation des publics adaptés en fonction de leur âge, des quartiers, de leurs habitudes... Le volontaire pourrait également effectuer un travail d'enquête afin d'identifier les besoins en animation socio-culturelle, en particulier auprès des jeunes.

Activités confiées aux jeunes en service civique :

- Soutien à l'organisation, la communication, la médiation et la mobilisation des habitants dans les actions culturelles portées par la commune et les associations ;
- Soutien à la mise en œuvre d'action afin de sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux : travail d'enquête sur les besoins des habitants et des jeunes en particulier ;
- Expérimentation d'animation socio-culturelle au sein des équipements de la commune : musées, médiathèque, espaces publiques ...

Accompagnement des volontaires :
L'accompagnement et le tutorat des volontaires
général adjoint en étroite relation avec le service

Envoyé en préfecture le 24/06/2022
Reçu en préfecture le 24/06/2022
Affiché le 24/06/2022
ID : 059-215903311-20220623-40_2022-DE

Temps de travail : 24 heures/ semaine mission de 8 mois.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Maire à demander l'agrément pour l'accueil de deux services civiques.